



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017-059

*** * ***

Objet :
**Réhabilitation du centre historique : Réseau pluvial –
Génie civil.**
Demande de subvention

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h40 – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine à 18h40 – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra — MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

Pouvoirs : SANCHEZ Marie-Hélène à CHRISTOL Marcel - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOTO Jean-François - DEBEAUCE Christine à DURAND Véronique – EDMOND-MARIETTE Gérard à GOMEZ René - LECOMTE Olivier à DEJEAN Anne-Marie – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absent : NADAL Olivier à 18h50

Convocation du 15 juin 2017.

Madame MATEO Amélie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée que, dans le cadre du programme de réhabilitation et de valorisation du centre historique de la ville, des travaux importants de remise à niveau des réseaux d'eau, d'assainissement jusqu'à la place du Planol : Grand'rue, rue de la Caminade et Place du planol.

C'est un enjeu fort de valorisation du centre-ville que de procéder à ces travaux qui vont nettement améliorer le cadre de vie des habitants.

Les travaux de réseau pluvial et génie civil respecteront la configuration et le cachet historique des lieux et le montant des travaux qui restent à la charge de la commune sont évalués à :

- Réseau pluvial : 91.667 € HT
- Travaux de génie civil / enfouissement du réseau d'Orange : 16.667 € HT
- Revêtement de surface (bandes structurantes, béton désactivé et enrobé) : 200.000 € HT
- **Soit un total de travaux de 308.334 € HT / 370.000€ TTC**

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire (APS), tel qu'il est présenté et de l'autoriser à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des collectivités susceptibles de nous soutenir dans ce programme : Conseil Départemental de l'Hérault, Conseil Régional Occitanie Pyrénées – Méditerranée au titre du programme de développement et de valorisation des bourgs centres.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **APPROUVE** le dossier d'avant-projet sommaire (APS), tel qu'il est présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des collectivités susceptibles de nous soutenir dans ce programme : Conseil Départemental de l'Hérault, Conseil Régional Occitanie Pyrénées – Méditerranée au titre du programme de développement et de valorisation des bourgs centres, Etat (DETR ou FSIL)

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.